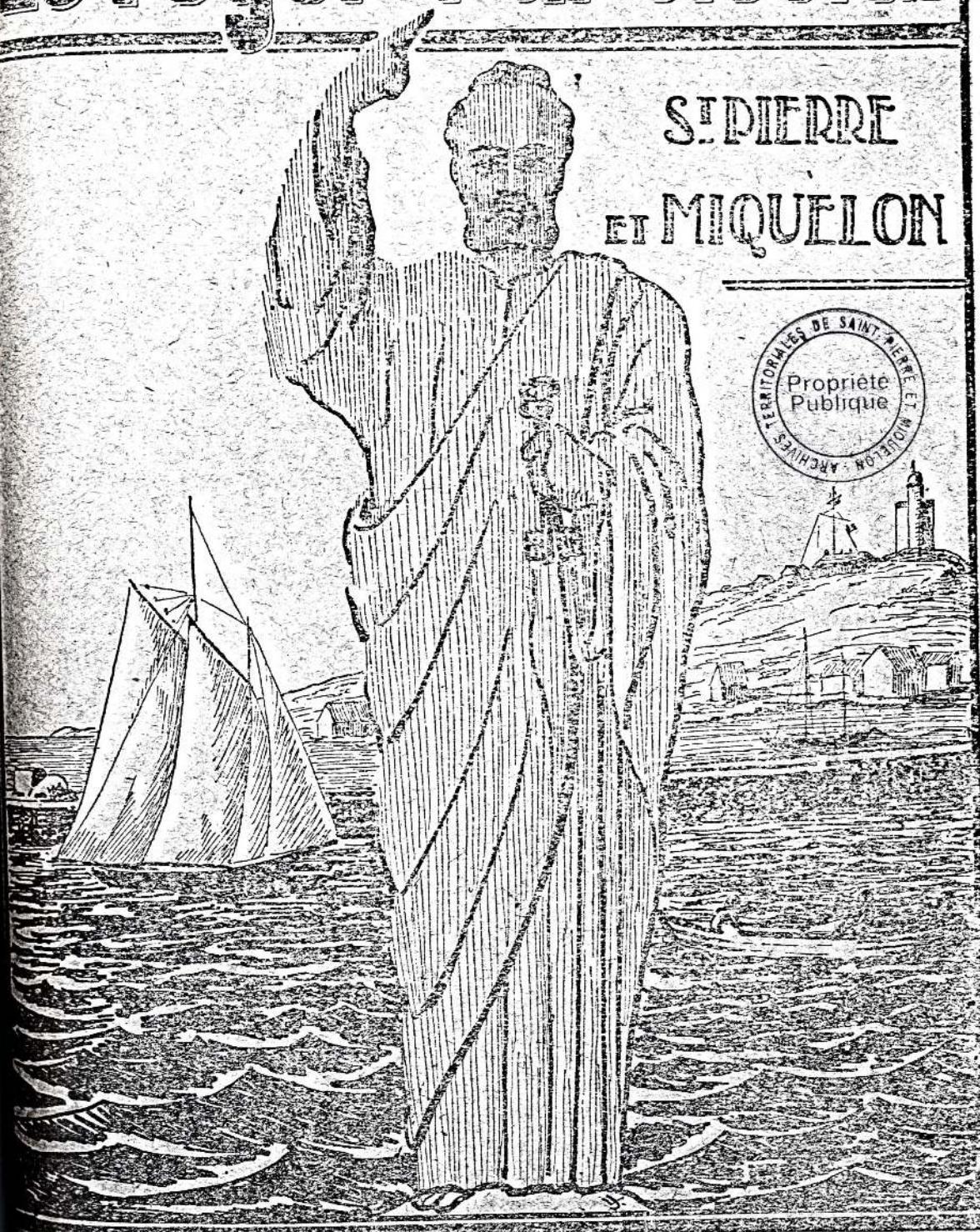


Le Feuier Paroissial

S. PIERRE
et MIQUELON



BULLETIN MENSUEL

15 SEPTEMBRE 1935

12^e Année. -- N° 141



Service paroissial et Renseignements divers

INSCRIPTION DE MESSES. — S'adresser au presbytère, le matin jusqu'à 9 h. ; le soir, de 2 à 3 h.

CONFÉSSIONS. -- Tous les matins, avant et après les messes. -- Le mercredi soir (enfants des écoles), à partir de 3 h. 1/2. — Pendant les vacances, à 5 h. — Le samedi soir, à 5 h. — La veille du 1^{er} vendredi du mois, à 5 h. — La veille du dernier samedi du mois, à 5 heures. — La veille des fêtes.

BAPTÈMES. -- Tous les jours, -- à l'heure convenue. Apporter le *Livret de Famille* afin d'éviter les erreurs dans la transcription de l'acte.

On doit faire baptiser *sans délai* les enfants nouveaux-nés.

A l'occasion d'un baptême solennel à l'église, on peut demander une sonnerie de cloches, d'après le tarif affiché à la sacristie. Cette sonnerie est accordée à la condition que l'enfant soit présenté *dans les huit jours* qui suivent sa naissance.

Le baptême privé, appelé aussi *ONDÖEMENT*, n'est pas autorisé en dehors du péril de mort. Les cérémonies omises dans ce cas doivent être suppléées au plus tôt

PARRAIN, MARRAINE. -- Pour en remplir l'office, il convient d'avoir été admis à la Communion solennelle. -- Indiquer leurs noms en annonçant le baptême.

En l'absence du parrain choisi, celui-ci peut être représenté "par procureur" c'est-à-dire par une autre personne ; dans ce cas, cette personne ne contracte aucune parenté spirituelle.

MARIAGES. -- *Au moins quinze jours avant*, se présenter pour les publications. - Fournir les *certificats de baptême de date récente*, si les futurs contractants n'ont pas été baptisés dans la paroisse ; l'extrait mortuaire de tout conjoint défunt, si l'un des deux futurs est veuf ; les certificats de la publication des bans qui aurait été faite ailleurs ; les actes de dispenses, s'il y a lieu.

En outre, dans la quinzaine qui précède la célébration du mariage, les fiancés doivent se présenter devant le Curé ; celui-ci s'assurera, conformément aux prescriptions du Code Canonique (C. 1082), qu'ils connaissent les nouveaux devoirs auxquels ils vont s'engager.

En règle générale, un mariage ne peut être célébré que trois jours pleins après la dernière publication.

COMMUNION A DOMICILE. -- Préparer une nappe, un crucifix, deux bougies, un peu d'eau bénite avec un rameau bénit et un peu d'eau dans un verre.

Au cas où le malade devrait recevoir le sacrement de l'Extrême-Onction, préparer en outre, sur une assiette, 6 boules de ouate destinées à essuyer les onctions, un peu de mie de pain et de l'eau pour purifier les doigts du prêtre.

MALADES. -- Faire appeler le prêtre *sitôt* qu'une personne est gravement malade, sans attendre qu'elle soit mourante et ait perdu connaissance.

FUNÉRAILLES. -- Pour tout ce qui concerne la sépulture et les cérémonies funèbres, s'adresser sans retard au presbytère.

BIBLIOTHÈQUE PAROISSIALE. -- Elle est ouverte *chaque dimanche, après la grand'messe*.





Calendrier du Mois d'Octobre 1935.

N. B.— Pendant ce mois, chaque soir à 6 h.,—sauf les dimanches et les jours où un office est annoncé pour 8 h.,—aura lieu l'exercice du St Rosaire, avec chapelet, litanies de la Ste Vierge, prière à St Joseph et bénédiction du T. S. Sacrement.

A partir du dimanche 6 octobre les vêpres auront lieu à 2 h.

3 Jeudi.— Ste Thérèse de l'Enfant Jésus.— Après chaque messe et après l'exercice du mois du Rosaire les Fidèles sont admis à vénérer une relique de Ste Thérèse.— A la Messe de 8 h., com. mens. de la Ligue Eucharistique.— Le soir, à 8 h., réunion de l'Heure Sainte pour les hommes de la Confrérie du T. S. Sacrement.

4 Vendredi.— 1^{er} du mois.— St François d'Assise, conf.— (*Fête principale du Tiers-Ordre*).— Après la messe de 7 h., Absolution générale pour les Tertiaires.— À près la messe de 8 h., exposition du T. S. Sacrement pour toute la journée.— Le soir à 8 h., office en l'honneur du Sacré-Cœur et exercice du Rosaire.

6 Dimanche.— Solennité de Ste Thérèse de l'Enfant Jésus.— A la messe de 6 h., com. mens. des hommes de la Confrérie du T. S. Sacrement.— Après les vêpres (à 2 h.) procession mensuelle. Puis, dans la chapelle du Sacré-Cœur, instruction pour les personnes de langue anglaise.

N. B.— Les quêtes de ce jour sont au profit des écoles chrétiennes.

Le dimanche 6 octobre à 21 h., les horloges et pendules seront retardées de 60 minutes.

7 Lundi.— Fête du Saint-Rosaire.— Les Membres de l'Association du Rosaire sont invitées à assister à la messe de 7 h. et à faire la Ste Communion — Le soir à 8 h., officié—sermon—quête pour la Confrérie.

10 Jeudi.— St François Borgia, conf.— Le soir à 8 h., réunion de l'Heure Sainte pour les dames et les jeunes filles.

12 Samedi.— Le soir, à 8 h. ½, *Radio* : Causerie religieuse.

13 Dimanche.— 18^{me} après la Pentecôte.— Fête de la Ste Enfance.— Après les Vêpres, sermon, bénédiction des Enfants. Quête au profit de l'Oeuvre de la Ste Enfance. Exercice du mois du Rosaire.— Procession des Enfants.

16 Mercredi.— Ste Hedwige, veuve.— Jour de l'Association des Mères chrétiennes. Le soir, à 6 h., exercice du Rosaire ; à 8 h., office de l'Association.

20 Dimanche.— 19^{me} après la Pentecôte.— Fête des Missions.— A la messe de 7 h. ½ com. mens. des jeunes filles.— A 10 h., Gd Messe votive de la Propagation de la Foi.— Les quêtes de ce jour sont faites au profit de l'Oeuvre du Clergé indigène.

23 Samedi.— A 7 h., messe et com. mens. des Enf. de Marie.—

21 Dimanche — 20^{me} après la Pentecôte.— FÊTE DU CHRIST-ROI.— (*Fête patronale de la Confrérie du T. S. Sacrement*.— A la messe de 6 h., com. génér. des membres de l'Association.— A la messe de 7 h. ½, com. mens. des garçons. Exposition du T. S. Sacrement depuis la messe de 7 h. ½ jusqu'à l'issue des vêpres. A 1 h., Heure d'Adoration pour les hommes de la Confrérie.— Après les Vêpres, dans la chapelle du Sacré-Cœur, réunion du Tiers-Ordre.

31 Jeudi.— Vigile de la Toussaint : *jeûne et abstinence*. Confession, dans la matinée pour les enfants ; dans l'après-midi après 3 h., pour les adultes.



Les Catéchismes pour l'Année scolaire 1935-1936

Pour les élèves des Ecoles Libres le Catéchisme et l'Histoire Sainte font partie des programmes des classes. L'horaire en est donc réglé dans chaque établissement.

Pour les élèves de l'Ecole Communale le Catéchisme a lieu aux endroits et heures que voici :

AU FOYER PAROISSIAL,

1) Petit Catéchisme

Enfants ayant 6 ou 7 ans en 1935, le Jeudi à 10 h. ½

Enfants ayant 8 ou 9 ans en 1935, le Mercredi à 11 h.

A LA CHAPELLE DU SACRÉ-COEUR. 2) Catéchisme préparatoire

le Mardi à 11 h.

Enfants ayant 10 ans en 1935

le Samedi à 11 h.

3) Catéchisme de la Communion Solennelle

le Lundi à 11 h.

Enfants ayant 11 ans en 1935,

le Mercredi à 11 h.

le Vendredi à 11 h.

4) Catéchisme de Persévérence

Enfants ayant 12 ou 13 ans en 1935, le Jeudi à 10 h. ½

Les Catéchismes ont recommencé le 16 Septembre.

Faites vivre et prospérer votre petite revue

en payant largement votre abonnement

en trouvant des abonnés nouveaux

en mettant des annonces.

Faites la connaître autour de vous.



Actes Paroissiaux

(DU 15 AOUT AU 15 SEPTEMBRE 1935)

BAPTÈMES.—Sont devenus Enfants de Dieu et de l'Eglise,

Le 20 août.—GIRARDIN Carmen-Françoise ; Parrain : André Irvigine ; Marraine : Eugénie Girardin.—*Le 24.*—AUTIN Liliane-Renée ; Parrain : René Sabarrotz ; Marraine : Madeleine Trisol.—*Le 8 septembre.*—MEUBRY Jean-Alfred ; Parrain : Elie t esèvre ; Marraine : Lucie Urdanabia.

Le 14.—JEAN MARIE Viviane-Thérèse ; Parrain : Docteur Benjamin Matillon de Fort de France (*représenté par Christian Favreau*) ; Marraine : Madame L. Barrillot.

SÉPULTURES.—Ont reçu les honneurs de la sépulture chrétienne,

Le 22 août.—CLÉMENT Doloré, 6 mois.—*Le 2 septembre.*—LÉGASSE Maurice, 40 ans ; LEROY Jean, 85 ans.—*Le 12.*—FIQUET Gaston (*marin du St Martin Légasse*), 26 ans.—*Le 14.*—BOURGEOIS Lilianne, 4 mois.

Notre orgue.

Le précédent « Foyer » avait à peine vu le jour que nous arrivaient le même jour 21 août, le matin par le Rosalind, l'Honorable M. Ledoux, monteur d'orgues de la Maison Casavant ; et l'après-midi par le Bellesié, 25 caisses renfermant les pièces du mystérieux instrument.

La surprise n'était pas pour nous déplaire.

Branle-bas, immédiatement, à la tribune. De l'ancien orgue il ne restait que la façade, elle fut avancée quelque peu. Les estrades, les bancs des chanteuses disparurent. Cependant que les caisses apportées en vitesse s'accumulaient au fond de l'église.

Sous la direction compétente et aimable de M. Ledoux le gros œuvre fut l'affaire de quelques jours — Soufflets, sommiers et tuyaux prirent leur place définitive, Puis de la console au buffet d'innombrables tubes de plomb s'allongèrent, serpentant le long des montants jusqu'aux trous des différents tuyaux. En arrière, dans le coin du clocher, un abri fut aménagé pour le moteur de la soufflerie.

Vint ensuite le travail minutieux et énervant de l'accordage qui rendit



impossible notre exposition du T. S. Sacrement le premier vendredi de septembre.

Le lundi 9, l'orgue était à point.

Et maintenant, laissez-nous vous confier tout bas, chers lecteurs, que nous avons besoin d'être aidés pour remplir notre contrat....

Abonnés, Amis, si vous le pouvez, envoyez-nous votre obole pour l'orgue de notre église.

LA BONNE PAGE

**Les « mystères » de la religion
et les « mystères » de la nature
devant la raison...**

POURQUOI DEVONS-NOUS CROIRE LES MYSTÈRES DE LA RELIGION ?

— NOUS DEVONS CROIRE LES MYSTÈRES DE LA RELIGION PARCE QU'ILS ONT ÉTÉ RÉVÉLÉS PAR DIEU QUI NE PEUT NI SE TROMPER NI NOUS TROMPER.

Dieu est la science infinie — il est donc incapable de se tromper....

Il est la bonté infinie — il est donc incapable de vouloir nous tromper.

Il est la vérité — j'allais dire la probité infinie — il est donc incapable de tromper.

Dès lors, si Dieu a révélé, je dois croire le contenu de sa révélation, même si je ne la comprends pas....

Mais Dieu a-t-il révélé tous ces mystères que la religion enseigne ?

Oui, et c'est un fait historique qu'il appartient à la raison — je dis bien « à la raison » — d'établir.

La vie et la mort de Jésus-Christ, sa divinité, la transcendence et la divinité de sa doctrine, la propagation prodigieuse de cette doctrine à travers le monde, l'Eglise et ses titres de créance, sa divinité — voilà des thèses que l'histoire étudie et qui aboutissent à des certitudes,

Au nom de Jésus-Christ, l'Eglise séculaire et visiblement immortelle me propose unen semble de vérités religieuses qu'elle a reçues de lui, qu'elle a vérifiées, qu'elle a approfondies. Je manquerais de respect



fusais mon adhésion.

Je réfléchis et je me dis à moi-même : « Dieu doit se connaître et tout connaître infiniment mieux que l'homme ne pourrait le faire....Sa nature dépasse toute intelligence créée: S'il est incompréhensible, c'est justement parce qu'il est Dieu —et le plus grand mystère serait que Dieu, restant ce qu'il est, puisse être compris par sa créature, que l'Océan puisse tenir dans une goutte d'eau.

Je m'incline donc devant la Révélation de Dieu, j'impose un silence raisonnable à cette curiosité naturelle qui voudrait savoir le dernier mot de tout, je réponds à la parole de Dieu par un acquiescement complet.

Mais en retour, je reçois cette récompense d'ordre intellectuel—et qui est dans la nature même des vérités révélées - de saisir en elles une profonde et merveilleuse harmonie. Au milieu des obscurités j'aperçois des points lumineux. Ma raison grandit ainsi sous l'influence de la foi, car, d'une part, elle s'étend sur des plages auxquelles, livrée à elle-même, elle n'avait pas accès ; d'autre part, elle distingue mieux les choses qui sont de son domaine....

Que nous sommes loin de l'état d'âme orgueilleux et malheureux de l'incredulé qui ose dire ; « Si je ne vois pas, je ne croirai pas ! » (St Jean, XX, 25). Ce qui équivaut à dire : « Je ne crois pas, si Dieu ne se rapetisse pas à la mesure de mon esprit ».

Il fait penser à cet aveugle-né, à qui vous vous efforceriez d'expliquer ce qu'est la lumière, ce que sont les couleurs....et qui se refuserait à croire que la lumière et les couleurs sont des phénomènes réels....Outre qu'il vous manquerait de respect, il se rendrait surtout ridicule.

Ridicule et impie tout ensemble est l'attitude de l'incredulé en face du mystère.

Il faut toujours en revenir à cette réflexion du philosophe Leibnitz : « Si la géométrie s'opposait autant à nos passions et à nos intérêts présents que la religion, nous ne la contesterieons et ne la violerions guère moins, en dépit de toutes les démonstrations d'Euclide et d'Archimède, qu'on traiterait de rêveries et qu'on croirait pleines de paralogismes ».

Faisons donc notre, nous chrétiens, la « pensée » de Pascal : « Je ne vois que des infinités de toutes parts, qui m'enferment comme un atome, et me persuadent facilement que la dernière démarche de la raison est de reconnaître qu'une infinité de choses la surpassent ».



Visite du « Lafayette » (15 août)

L'an dernier le « Champlain », cette année le « Lafayette », l'année prochaine si ce n'est de l'ambition, peut-être la « Normandie ». St Pierre ne sera pas oublié de la Cie générale transatlantique. Et vraiment la simple visite de ces grands paquebots, nous rapproche de la France. C'est comme un pont jeté entre la métropole et la colonie nord-américaine, « la plus ancienne et la plus pauvre colonie », surtout quand le courrier au lieu d'aller faire une croisière aux Amériques nous arrive de fraîche date, en 6 jours, du Havre.

Ce qui vaut à St Pierre l'honneur de cette visite c'est le passage à bord d'un groupe d'anciens combattants de toutes associations et provinces françaises, sous la conduite de MM. Jean Bérard, président de la délégation, Toussaint, organisateur de la croisière, et de Mgr Régent, aumônier. A bord se trouvent en outre MM. Achille Fould, député, ancien ministre et Lionel de Tastes, député, délégué de l'Océanie au Conseil supérieur des Colonies.

L'atmosphère est de la fête. D'abord un peu de brouillard, une brume légère plutôt, presque lumineuse ; puis, au souffle d'un vent frais, l'écharpe se déploie et laisse entrevoir la ville animée et pavoiée de drapeaux tricolores. Le ciel est d'un bleu profond ; la mer le reflète : mystérieuse correspondance des couleurs, comme en ce jour, intime communion des sentiments.

Dès 6 heures du matin, le « Lafayette » est en vue, derrière le petit Saint Pierre, barrant de ses lignes noir et blanc la côte de Terre-Neuve. Un va et vient s'établit : Béarn, Colonia, Philosophie, doris : tous les moteurs sont en branle.....

Les visiteurs arrivent en petits groupes qui se dispersent dans la ville, où dès l'abord, un courant de sympathie les entraîne. Nos enfants s'émerveillent à voir sur les poitrines tant de médailles.

Le carillon sonne l'heure de la Grand'Messe. Un groupe de prêtres (ils sont 16 en tout à bord) assiste au chœur, tandis qu'un certain nombre d'anciens combattants se placent dans la nef.

Monsieur, en termes délicats, souhaite la bienvenue à ces amis de France et leur montre qu'après avoir traversé l'Océan, ils sont encore « chez eux ».

A l'issue de l'office, un défilé se forme, square Joffre, pour se rendre au monument des morts. La musique joue des marches entraînantes ; la foule suit longuement, émue et curieuse ensemble.

Le président de la délégation, M. Jean Bérard va déposer une gerbe de



fleurs venues de France au pied du monument.....

Mgr. Régent prend ensuite la parole, et à titre d'aumônier militaire rappelle l'anniversaire : 15 août 1914- 15 août 1935. Il évoque les noms des villes et villages où l'on s'est défendu et l'attitude des soldats vis à vis de la Vierge dans la bataille. Pieusement le « De Profundis » est récité.

Au café Joinville est fixé le rendez-vous de tous les Anciens Combattants et des personnalités : un vin d'honneur est offert. Toute la Colonie se trouve représentée avec les drapeaux des trois communes. M. l'Administrateur retrace l'histoire du pays, il évoque des chiffres : 470 mobilisés, 90 tués, de nombreux blessés, au service de la France. Et ces détails sont assez émouvants pour soulever des acclamations. M. Jean Bérard prend à son tour la parole : il dit sa joie d'être venu, il remercie de l'accueil chaleureux qui lui est fait.

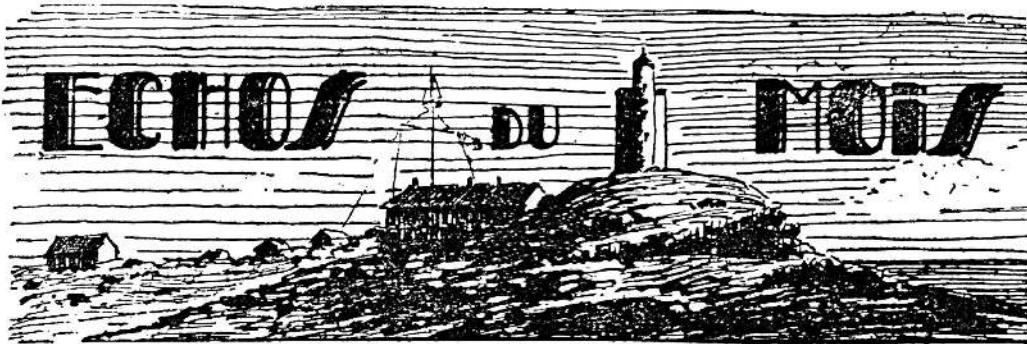
La Marseillaise se fait entendre alors, héroïque et passionnée, aux accents de laquelle se joindra tout à l'heure la Madelon, rythme bien connu des vieux « poilus ». Un Ancien Combattant du Nord déclame le chant national ; à son tour, un St Pierrais réplique en « disant » un poème. Un prêtre lorrain, (en quelques mots pleins d'accent,) marque sa joie de représenter les provinces reconquises ; tandis que l'abbé Descolte, de la société archéologique de St Malo profite de l'occasion pour lancer devant l'auditoire le projet d'un monument à Jacques Cartier qui prit en 1536, possession de notre île, au nom du Roy François I^e.

Désormais la fusion semble faite entre St Pierrais et Français de France. Aux poitrines autant de médailles, dans les yeux autant de joie, dans les cœurs autant d'amour pour le pays.

L'après-midi se passe à visiter quelques beaux sites de l'île ; d'aucuns se rendent à l'île aux Marins où ils admirèrent le monument aux morts et le chemin de Croix.

Après vêpres, la procession traditionnelle déploie sa longue file de bannières, d'enfants, de fidèles, d'enfants de chœur et de clergé et c'est, aux yeux de nos visiteurs charmés, un rappel de France, la France des processions suppliantes et pleines de foi.

Les St Pierrais se hâtent de leur côté vers le « Lafayette » pour le visiter. car bien ! ôt il devra disparaître à l'horizon, derrière le Cap à l'Aigle ; il emportera tous ces braves qui ont pu constater, en dépit des distances, les profonds sentiments d'amour des St Pierrais pour la France, tous ces braves qui vont au Canada montrer sur leur poitrine leurs innombrables croix, symboles magnifiques des humbles croix de bois, les croix des morts, épinglées au cœur de la Patrie.

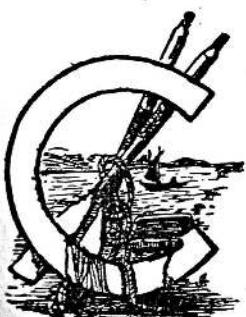


Le 15 Août.— La fête de la Ste Vierge a été préparée comme tous les ans par de nombreuses confessions.

Le matin, malgré la perturbation inévitable causée par l'arrivée du La Fayette, beaucoup de fidèles s'approchèrent de la Ste Table.

À la Gd Messe avancée à 9 h. 30 à cause des réceptions officielles un prêtre visiteur voulut bien faire diacre et permettre ainsi des cérémonies plus belles.

Quand à la procession de l'après-midi, elle fut très pieuse et d'un ordre parfait. Quelle vision inoubliable pour ces Français qui n'ont pas encore reconquis dans leur province la liberté de manifester leur foi !



Comité Jacques Cartier.— A la suite du passage, sur le La Fayette de M. l'abbé Descottes de St Malo, un comité vient de se former pour les fêtes de Jacques Cartier de l'an prochain. Ce comité a pour président d'honneur : M. l'Administrateur—pour président effectif : M. le Maire—Vice-président : M. H. Dagort—trésorier : M. P. Lespagnol.

Sauvés.— Le Samedi 24, deux anglais de Grand-Bank avaient quitté la côte en doris à rames pour apporter une lettre à St Pierre. L'obscurité et le courant leur firent manquer le « Colombier ». Ils descendirent la « Baie » et se trouvèrent aux environs de 11 heures du soir près de Savoyard dont les Marins accoururent à leur aide.

En voilà deux qui l'ont échappé belle.

La Tempête du 25 Août.— Un coup de vent de Nord-Est était annoncé le Samedi 24, mais il n'était prévu ni si brusque ni si fort.

Dans la nuit le vent s'éleva et la pluie se mit à tomber—les doris saillés à mi-hauteur paraissaient à l'abri quand, au matin, la mer grossit avec rapidité et commença à bousculer tout ce qui lui faisait obstacle. Heureusement que des marins, plus avisés que les autres, arrivèrent à temps pour prévenir un véritable désastre.



Les méfaits du coup de vent se chiffrent : à "Anse à l'Allumette, par un doris complètement disloqué et deux autres endommagés ; à l'Anse à Rodrigue, un doris emporté et rejeté abîmé sur la digue de la Pointe aux Cannons et un autre dont le bordage fut défoncé.

Elections au Conseil d'administration. — Le scrutin de ballotage du 25 août avait à élire 1 conseiller et 2 suppléants. Etaient candidats MM. Carricart, Delisle, Laborde, Leban et Maufroy.

Furent élus : MM. Laborde, 406 voix ; Leban, 340 et Landry 257.

Retour du R. Père Letourneur. — Parti de France le 19 août le R. Père Letourneur est arrivé à St Jean de Terre-Neuve le mardi 27. Puis par Plaisance, Burin, Grand Bank et Fortune il a rejoint Lamaline où l'attendait le « Béarn » gracieusement prêté par M. Maufroy. Arrivée à St Pierre le mercredi 28 à 7 h. 30 du soir. Avec le R. P. Letourneur se trouvaient M. Deruelle, nouveau professeur au Collège et M. Derrible rejoignant sa famille.

Mort en mer. — Le 11 Septembre, arrivait à St Pierre, le chalutier « Saint Martin Légasse », apportant le corps de Gaston Fiquet, 26 ans, décédé sur les Bancs. Le bateau venait de quitter Bordeaux après avoir livré sa morue, et il commençait une nouvelle campagne.

Les hommes de l'équipage suivirent pieusement le cercueil de leur camarade, enterré le 12 Septembre au cimetière de St Pierre. *R. I. P.*

Foot-Ball. — Dans la soirée du 15 août, vers 17 heures, notre « team » de foot-ball rencontra en match amical (très amical) une équipe de marius du « La Fayette ».

Nos braves hôtes encaissèrent joyeusement le score plutôt sévère de 10 à 1. — L'honneur était sauf — on se sépara bons amis.

— Le 2 septembre, nos jeunes gens louèrent le « Béarn » pour se rendre à St Laurent rencontrer l'équipe locale. Avec eux s'embarquèrent quelques passagers, (trop peu pour un bateau si confortable). Le lendemain, vers 3 h de l'après-midi, la partie se déroula sur un terrain à peine défriché — Le jeu dur des anglais et l'inobservation du règlement n'arrivèrent pas à avoir raison des St Pierrais dont le jeu des avants fut cependant trop lent. Résultat : match nul.

Nous attendons sous peu les joueurs anglais.

Journal officiel. — Le Journal officiel du 31 août est volumineux. Il contient les arrêtés promulguant dans la colonie un certain nombre de décrets-lois.....

Distinctions honorifiques — Par décision du Ministre de la Marine Mar-chande la médaille d'honneur a été décernée à Ruel Albert.



Par décision du Ministre de l'Education nationale, M. Bonin Joseph a été nommé officier d'Académie.

Nos félicitations.

La température.— Du 1 au 31 août la moyenne a été de 15° à 16°, avec minimum de 9° le 5, et maximum de 28° le 20.

Cette fois, c'était bien la Canicule.... St Pierraise. *Elle est passée.*

La Meilleure Part

Nos lecteurs St Pierrais se souviennent de Mademoiselle Céleste Michel, partie il y a quatre ans à Paris pour se faire soigner.

Après quelques mois à l'Hôpital du Bon Secours elle demanda son admission chez les Sœurs de St Joseph de Cluny. Et le 2 septembre dernier, dans la belle chapelle de la Maison-Mère, la petite Sœur M. Charles du St Esprit a fait sa profession religieuse.

Merci à Dieu d'avoir bien voulu choisir une religieuse de plus à St Pierre. Et qu'il digne bénir abondamment l'apostolat de Sœur Charles.

A propos des timbres de St Pierre et Miquelon

Voici la traduction d'une lettre reçue le mois dernier des Etats-Unis.

Mon Rév. Père,

J'écris pour un journal quelques articles sur les timbres-postes et il me vient à l'esprit une question à propos du nom de votre île. Est-ce qu'elle est ainsi désignée en l'honneur de St Pierre, le premier Pape, ou en souvenir des Sts Pierre et Miquelon (Michel), martyrs français ? Il y a différentes opinions dans les livres que j'ai en main.

D'autre part, beaucoup pensent que votre timbre de 1 centime porte la figure du premier Pape, St Pierre, dans le costume traditionnel du pêcheur. Est-ce vrai ? Ne serait-ce pas simplement un pêcheur de l'île ?.....

Agréez, mon R. Père,

Que fai-il répondre à ce sympathique correspondant ?

A Vendre : Propriétées situées à l'angle des rues Brue et de la Poudrière,

J. et E. MACÉ



Un peu de notre Histoire (135).

- 1828 -

Rappelons pour mémoire que l'ordonnance du 18 Août 1825 dont il a été fait mention dans le N° 110 du Foyer, accorde au fournisseur à livret, enregistré à la Marine et au Grefte, privilège exclusif sur tous les produits de pêche de son débiteur.

L'arrêté du Commandant Brue, d'ailleurs approuvé par le ministre le 20 Mars 1829, n'était en somme qu'une extension, commandée par les localités, du § 7 de l'article 592 du code de procédure civile qui dispose que "ne pourront être saisis : les farines et menues denrées nécessaires à la consommation du saisi et de sa famille pendant un mois."

Malgré une pêche fructueuse puisqu'elle dépassait de 15 000 quintaux celle de l'année précédente, le Commandant présentait à son Conseil en Séance du 28 Octobre une liste de 17 familles de Miquelon et 2 de St Pierre qui demandaient des vivres pour l'hiver ; mais l'Assemblée estimant que ces familles avaient toujours été à la charge du budget et qu'elles n'offraient que peu d'espoir pour l'avenir décida de les renvoyer en France. Que c'était là le seul moyen de faire cesser des abus trop fréquemment renouvelés. Toutefois, comme l'Administration locale ne se trouvait pas en mesure de les expédier toutes à l'automne, elle arrêta de choisir dans le nombre celles qui méritaient le moins d'intérêt. Furent ainsi désignés les ménages des sieurs Pierre Briand père, Jérôme Mouton, François Mouton, Constant Poirier et Benjamin Vigneau de Miquelon ; en tout 22 personnes. Cette mesure qui devait diminuer les secours à accorder serait en outre pour les autres un exemple qui ne pouvait manquer de produire un effet salutaire.

Dans sa Séance du 15 Novembre suivant, le Conseil prononçait également le renvoi de la Vve Dirossabal et du sieur Berger, indigents de St Pierre.

Mais faute de communications avec Miquelon en cette saison avancée, les familles de cette localité désignées pour être expédiées, ne purent être prévenues qu'après le départ des derniers navires. Aussi en signalant au Département les deux décisions dont il s'agit, M. Borins réclame-t-il avec instance, l'envoi au printemps 1829 d'un bâtiment qui ramenerait en France les indésirables.

Mais dans sa réponse du 20 Mars suivant, le Ministre de la Marine et des Colonies, Baron Hyde de Neuville faisait valoir que, tout en reconnaissant la légitimité des mesures prises, d'ailleurs conforme aux instructions de ses prédécesseurs il estimait qu'il y aurait lieu de craindre que le renvoi simultané d'un assez grand nombre d'indigents et l'expédition spéciale d'un bâtiment destiné à les ramener en France, n'eussent pas pour effet de donner

à ces mesures une extention et une sorte d'appareil de nature à exciter, même au dehors, de vives réclamations et fournir matière à des interprétations fâcheuses.

E. S.



Chronique de l'Île-aux-Marins

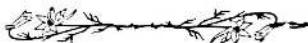
Elections. — Le dimanche, 25 Août, ont eu lieu des élections complémentaires pour la nomination d'un suppléant au Conseil d'Administration.

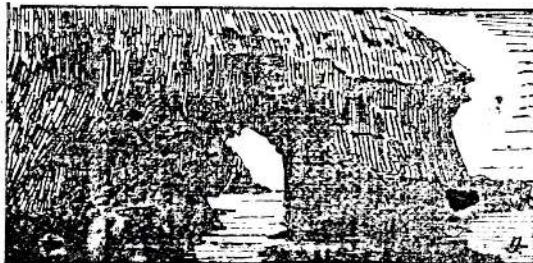
Ont obtenu : Pierre Sérignac, maire, 40 voix, élu ; Emmanuel Dufresne, 20 voix.

Au feu ! — Pour la deuxième fois, en l'espace de deux mois, les habitants de l'Île entendent l'appel sinistre. Cette fois c'est en plein jour, le mardi 20 Août ; il est midi et demi. Le temps est beau, tous les marins sont partis en pêche de bonne heure. Seuls sont restés à terre les pensionnés et les employés de la Morue française.

C'est dans la toiture de la salerie de M. Edouard Franchet que le feu a pris, occasionné sans doute par quelques flammèches sorties de la cheminée d'une maison voisine. Dès que l'alarme fut donnée les hommes ont fait venir la seule pompe à bras que possède la Commune. Les femmes, avec un courage inlassable, se chargent de l'alimenter de l'eau qu'elles vont puiser aux sources du voisinage. Le feu pourtant, qu'un vent assez fort ne cesse d'attiser prend maintenant des proportions inquiétantes, il se communique au toit de la maison voisine, appartenant à M. P. Jézéquel ; tout le pâté de maisons du quartier est menacé ; on déménage, essayant de sauver du si-
nistre les meubles et quelques objets précieux.

Mais voici du renfort ; des Bancs des pêcheurs ont aperçu l'incendie et sont accourus. En peu de temps, ils se rendent maîtres du feu. Les dégâts qui, sans leur secours auraient pu être bien graves sont relativement de peu d'importance ; les lots de morue entassés dans la salerie n'ont pas été endommagés. Nous remercions les Iliens de leur promptitude et du dévouement qu'ils ont apporté pour arrêter cet incendie.





Chronique de Miquelon

Décorations. — Par décision du Ministre de la Marine Marchande la médaille d'honneur a été décernée à MM. Lucas Joseph et Orsiny Joseph. Nos félicitations.

On se modernise. — Le Père Strullu vient de profiter de la fermeture des bureaux et magasins de whisky de St Pierre pour faire, à très bon compte l'acquisition d'un moteur de 110 volts avec sa batterie ; de quoi éclairer convenablement le Presbytère, le Couvent, le Foyer, et à l'occasion l'Eglise elle-même.

La fin des villégiatures. — La rentrée des classes à St Pierre rappelle au chef-lieu un certain nombre de familles. Miquelon va reprendre son petit train-train habituel, sa vie au ralenti.

Réfection de la cale. — Elle rend de si grands services, notre cale, qu'on ne saurait en prendre trop de soins. Les ouvriers du gouvernement viennent de passer plusieurs semaines à remplacer ou renforcer les poutres abîmées par la mer et surtout par le travail des tarets, petits mollusques lamellibranches qui rongent les bois.

St Pierre et Miquelon

Avis.

Les billets de 5 francs et de 10 francs devant être retirés de la circulation, les détenteurs de ces monnaies sont priés de vouloir bien en faire l'échange à la Trésorerie dans le plus bref délai possible.

A Vendre:

Maison M. Cantaloup avec très grand terrain, située au « Feu Roigt »
10.000 francs. — S'adresser chez M^{me} Arantzabé.

Un Piano, état neuf, (*Bonne Occasion*).

S'adresser à M^{me} Léone Lafitte.



LA REPONSE D'UN ENFANT DE CHOEUR

Un avocat et un enfant, âgé de dix à onze ans, se trouvaient à voyager ensemble, dans le compartiment d'une voiture publique ; on vint à passer devant une église, et l'enfant, ôtant sa casquette, fit le signe de la croix.

L'avocat lui dit : « Sans doute, mon ami, tu es un enfant de chœur ? »

L'enfant répondit : « Oui, Monsieur, je suis un enfant de chœur, et je me prépare à la première Communion ».

— Que t'enseigne ton curé ?

— En ce moment, il nous explique les mystères.

— Dis-moi un peu quels sont ces mystères ? J'ai oublié tout cela ; ce qui t'arrivera aussi à toi-même dans quelques années d'ici.

— Oh ! Monsieur, j'espère bien n'oublier jamais les mystères de la sainte Trinité, de l'Incarnation et de la Rédemption.

— Eh bien ! qu'est-ce que la Trinité, mon garçon ?

— C'est un seul Dieu en trois personnes.

— Comprends-tu cela, mon petit ami ?

— En fait de mystère, il y a trois choses, Monsieur, trois degrés : *savoir, croire et comprendre*. Je sais et je crois ; mais je ne comprends pas.

— Ce sont des contes que tu me dis là ; pour moi, je ne crois que ce que je comprends.

— Eh bien ! puisque vous ne croyez que ce que vous comprenez, dites-moi pourquoi votre doigt remue quand vous le voulez ?

— Il remue parce que ma volonté imprime un mouvement au nerf qui correspond au doigt.

— Mais comment se fait-il que votre volonté agisse sur ce nerf ?

— Cela se fait... cela se fait...

— Mais comprenez-vous comment cela se fait ?

— Eh ! oui, je le comprends.

— Eh bien ! puisque vous le comprenez, dites-moi pourquoi, en le voulant, vous pouvez remuer votre doigt et non votre oreille ?

L'avocat, à court d'argument, balbutia, et voulant terminer une discussion qui commençait à l'ennuyer fort : Laisse-moi tranquille, mon petit ami : tu es trop jeune pour me donner une leçon ».